sdis sapeurs pompiers
Alpes de Haute-Provence

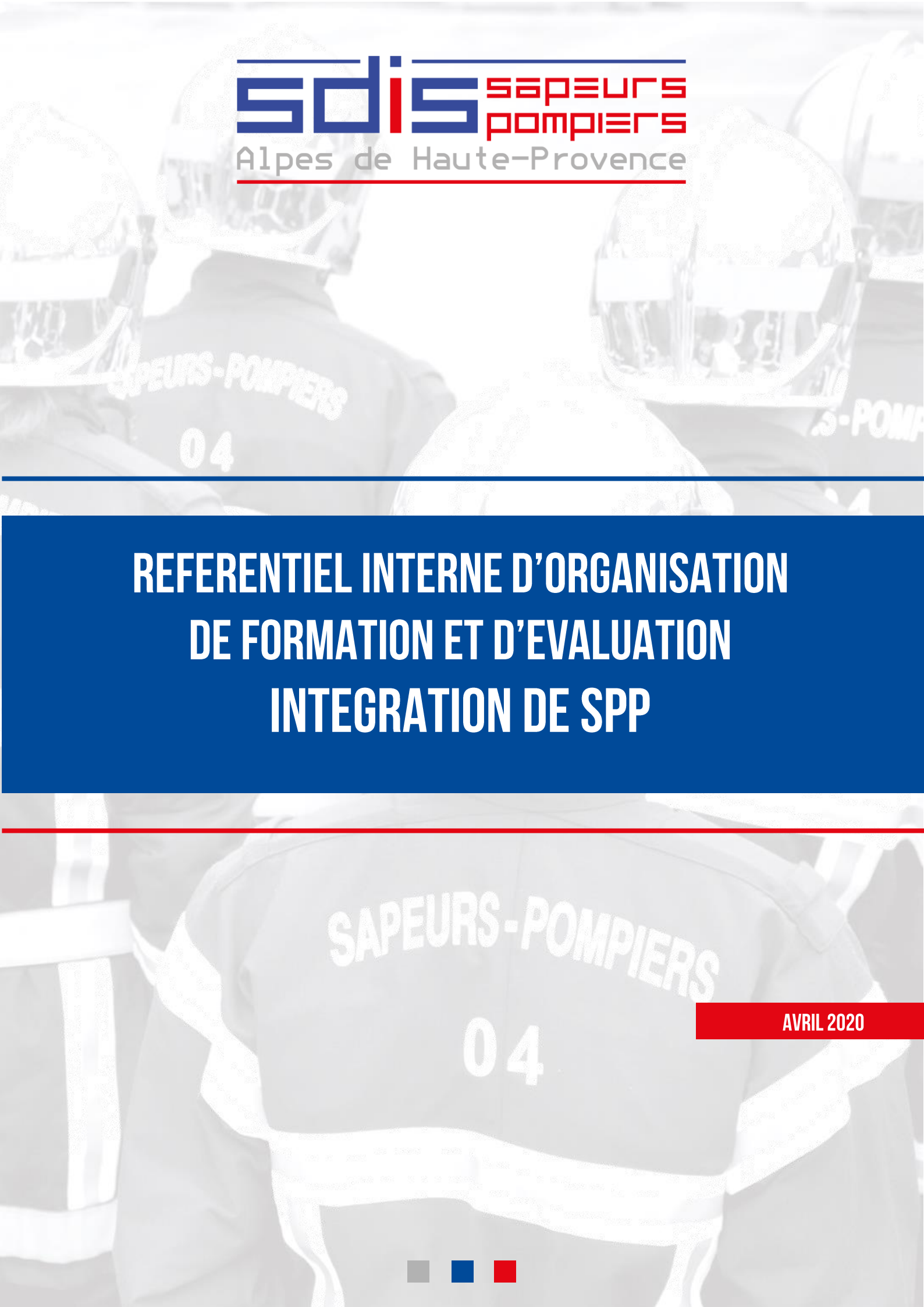

REFERENTIEL INTERNE D'ORGANISATION DE FORMATION ET D'EVALUATION INTEGRATION DE SPP

AVRIL 2020

Table des matières

Table des matières 2
1 - Glossaire 3
2 - Finalité de la formation 6
2.1 - Documents de références 6
3 - Conception du parcours de la formation 7
3.1 – Conditions d'admission des apprenants 7
3.2 – Dispense de formation 7
3.3 – Préparation 7
3.4 – Enseignement à distance 8
4 - Organisation de la formation 9
5 - Mise en œuvre de la formation 10
5.1 – Les moyens logistiques et techniques 11
6 - Les évaluations 12
7 - La certification 13
8 - Fiches par activités 14
8.1 - « Blocs de compétences liés au domaine d'activités de « l'équipier SPP » 15
8.2 - « Blocs de compétences liés au domaine d'activités du « chef d'équipe SPP » 25
8.3 - « Blocs de compétences transversales du chef d'équipe SPP » 26
9 - Annexes 33
Annexe 1 - Programme type « formation d'intégration de sapeurs-pompiers professionnels » 34
Annexe 2 - Objectif de l'évaluation 43
Annexe 7 - Attestation et diplôme 50

1 - Glossaire

- **ACCPRO** : ACCompagnateur de PROximité
- **APP :** Atelier Pédagogique Personnalisé
- **ARI :** Appareil Respiratoire Isolant
- **BEA :** Bras Elévateur Articulé
- **CA :** Chef d'Agrès
- **CASDIS :** Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- **CCRM :** Camion-Citerne Rural Moyen
- **CCRMSR :** Camion-Citerne Rural Moyen Secours Routier
- **CE SPP** : Chef d'Equipe de Sapeur-Pompier Professionnel
- **CEEVAR :** Cellule Eclairage, Ventilation et Air Respirable
- **CNFPT :** Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- **DGSCGC :** Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises
- **DIV :** Domaine d'activité de la protection des personnes, des biens et de l'environnement ; interventions DIVerses
- **EAP :** Encadrant des Activités Physiques
- **EPSA :** Echelle Pivotante Séquentielle Automatique
- **Eq SPP :** Equipier de Sapeur-Pompier Professionnel
- **ENSOSP :** Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers
- **EPI :** Equipement de Protection Individuelle
- **FI SPP :** Formation d'Intégration de Sapeur-Pompier Professionnel
- **FMPA :** Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis
- **FOAD :** Formation Ouverte A Distance
- **FORACC :** FORmateur ACCompagnateur
- **FPS :** Formateur Premiers Secours
- **FPT :** Fourgon Pompe Tonne
- **FPTL :** Fourgon Pompe Tonne Léger
- **GDO :** Guide des Doctrines Opérationnelles
- **GIFF :** Groupe d'Intervention Feu de Forêt
- **GNR :** Guide National de Référence
- **GTL :** Groupement Technique et Logistique du SDIS 04
- **GTO :** Guide des Techniques Opérationnelles
- **ICP :** Indicateurs de la Condition Physique

- **INC :** Domaine d'activité de la lutte contre les INCendies
- **LSPCC :** Lot de Sauvetage et de Protection Contre les Chutes
- **MEA :** Moyen Elévateur Aérien
- **MIPROF :** Mission Interministérielle pour la PROtection des Femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains
- **MSP :** Mise en Situation Professionnelle
- **NAC :** Nouveaux Animaux de Compagnies
- **NOVI :** NOmbreuses Victimes
- **ORSEC :** Organisation de la Réponse de SEcurité Civile
- **PAO :** Prévention Appliquée à l'Opération
- **PEX :** Partages d'EXpériences
- **PIO :** Partages d'Informations Opérationnelles
- **PL :** Poids Lourd
- **PNRS :** Portail National des Ressources et des Savoirs
- **PRAP :** Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
- **RCH :** Risques CHimiques
- **RIA :** Robinet Incendie Armé
- **RIOFE :** Référentiel Interne d'Organisation de Formation et d'Evaluation
- **RNAC :** Référentiel National d'Activité et de Compétences
- **RNE :** Référentiel National d'Evaluation
- **RPS :** Risques Psycho-Sociaux
- **SDIS 04 :** Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de H^{te}-Provence
- **SAV :** Sauveteur Aquatique en eaux intérieures
- **SEV :** Sauveteur SAV spécialisé en Eaux Vives
- **SINUS :** Système d'Information NUmérique Standardisé
- **SMO :** Secours en MOntagne
- **SPP :** Sapeur-Pompier Professionnel
- **SPV :** Sapeur-Pompier Volontaire
- **SSQVS :** Santé, Sécurité et de la Qualité de Vie en Service
- **SSSM :** Service de Santé et de Secours Médical
- **SUAP :** Domaine d'activité du Secours d'Urgence Aux Personnes
- **TMD :** Transport de Matières Dangereuses
- **VLMI :** Véhicule Léger Médecin Infirmier

- **VID :** Véhicule d'Interventions Diverses
- **VSAV :** Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes
- **VSR :** Véhicule de Secours Routier
- **VTP :** Véhicule de Transport de Personnel

2 - Finalité de la formation

Ce Référentiel Interne d'Organisation de Formation et d'Evaluation (RIOFE) a pour finalité la structuration du parcours d'intégration et de professionnalisation des sapeurs et caporaux de Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP) recrutés au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute Provence (SDIS 04). C'est le document de référence en matière de conception pédagogique. Il prend appui sur les Référentiels Nationaux d'Activités et de Compétences (RNAC) et les Référentiels Nationaux d'Evaluation (RNE) d'équipier « Eq SPP » et de chef d'équipe « CE SPP » publiés par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) en 2019.

2.1 - Documents de références

- Décret n° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Décret n°90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;
- Arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires
- Règlement formation du SDIS 04, validé par le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) en mars 2020.

3 - Conception du parcours de la formation

Le RIOFE reprend l'ensemble des compétences issues de l'analyse qui figurent dans les RNAC « Eq SPP » et « CE SPP ». L'organisation de ce parcours est conçue par le bureau de l'ingénierie pédagogique ainsi que les référents pédagogiques du SDIS 04. Cependant, il est convenu que les formateurs chargés de la Formation d'Intégration de SPP (FI SPP) doivent avant tout tenir compte des compétences précédemment acquises par les apprenants.

Ce diagnostic de compétences est réalisé en amont de la formation par l'équipe pédagogique.

L'équipe pédagogique doit créer des parcours de professionnalisation individualisés, centrés sur une mixité de techniques pédagogiques.

Les Mises en Situation Professionnelle (MSP) doivent représenter la majorité du temps pédagogique et permettre de diagnostiquer l'acquisition ou non des compétences par le stagiaire. Le temps restant est consacré à la mise en œuvre d'Ateliers Pédagogiques Personnalisés (APP).

Certains apports pédagogiques plus théoriques sont assurés en enseignement à distance (plateforme de Formation Ouverte A Distance (FOAD) / E-Learning).

Des périodes d'immersion tuteurées en situation professionnelle ainsi que des stages en structures extérieures peuvent également permettre la consolidation des compétences.

Ci-dessous le parcours type d'une FI SPP.

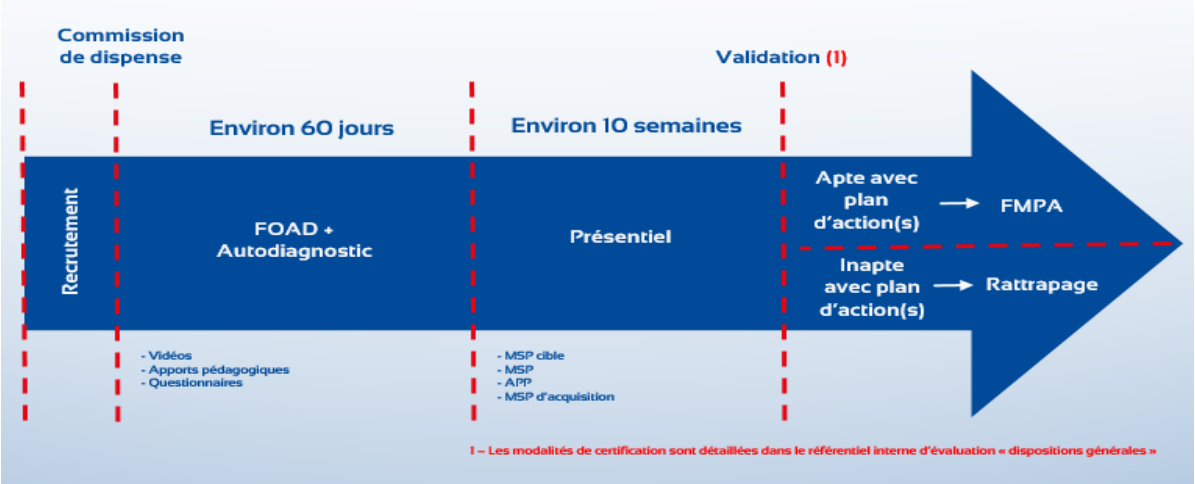

3.1 – Conditions d'admission des apprenants

Etre recruté comme Sapeur-Pompier Professionnel de catégorie C.

3.2 – Dispense de formation

L'arrêté du 22 août 2019, suscité, prévoit, dans ses articles 7 à 9, les modalités de dispense de formation. Les SPP de catégorie C recrutés par le SDIS 04 possèdent en général une expérience de sapeur-pompier sous différents statuts (SPV, militaire, autre…). Aussi, une commission, conforme à celle définie en partie 7 du présent document, se réunira systématiquement avant le début du parcours de formation. En fonction des titres, diplômes et expériences détenus par chacun, elle pourra valider des blocs de compétence.

A la suite de cette commission, l'apprenant pourra assurer en propre la ou les activités correspondantes aux blocs de compétences validés.

3.3 – Préparation

Les préparations se font sur la base technique des doctrines opérationnelles départementales, à défaut sur les Guides de Doctrine Opérationnelle (GDO), Guides de Technique Opérationnelle (GTO), Partage d'Expérience (PEX), Partage d'Information

Opérationnelle (PIO) disponibles sur le site intranet du SDIS ou tout autre support validé par le service formation.

3.4 – Enseignement à distance

A la suite de l'autodiagnostic et de la commission de dispense, des apports de connaissances pourront être mis à disposition des apprenants par les moyens suivants :

- Parcours FOAD ;
- e-learning ;
- Dossier partagé (type Drive).

En cas de parcours FOAD, l'apprenant recevra par e-mail ses identifiants et codes d'accès à la plateforme. Il devra alors réaliser son parcours de FOAD dont le contenu est nécessaire pour débuter la phase « présentielle » de sa formation.

4 - Organisation de la formation

L'équipier et le chef d'équipe de SPP interviennent au sein d'une équipe lors des opérations de secours, sous l'autorité d'un chef d'agrès.

Ces opérations se déclinent en trois domaines d'activités principales :

- Lutte contre l'incendie (INC) ;
- Secours d'Urgence Aux Personnes (SUAP), dont le secours routier ;
- Protection des personnes, des biens ou de l'environnement (DIV).

Le RIOFE comporte les compétences et éléments de compétences nécessaires à leurs emplois dans ces 3 domaines opérationnels auxquels s'ajoutent la culture professionnelle et les compétences transversales.

Pour permettre l'acquisition de l'ensemble de ces compétences un présentiel sur 10 semaines est organisé en respectant les volumes horaires définis par le SDIS 04 et conformément aux RNAC Equipier et Chef d'Equipe.

Cette organisation incombe de fait à l'équipe pédagogique selon le programme type (annexe 1).

Les MSP sont adaptées aux apprenants et à leur environnement.

Après chaque MSP une fiche d'autoévaluation est renseignée par l'apprenant (annexe 6).

5 - Mise en œuvre de la formation

La formation est dispensée en présentiel par une équipe de formateurs composée d'un responsable de formation, Formateur-Accompagnateur (FORACC) obligatoirement et de formateurs, Accompagnateurs de Proximité (ACCPRO) selon les principes rappelés ci-dessous.

L'enseignement et la validation des modules comportant des enseignements en matière de secourisme doivent être réalisés par un Formateur de Premiers Secours (FPS) (a minima ACC PRO).

Le responsable de la formation dispose d'un catalogue de MSP (annexe 4) relatif à la formation permettant de vérifier l'acquisition de l'ensemble des compétences définies dans ce référentiel. Ce catalogue n'est pas exhaustif. Les formateurs peuvent adaptés librement d'autres thèmes selon les besoins des apprenants.

Les fiches d'auto-évaluations MSP et les livrets de professionnalisation (annexe 3) seront également fournis. Le responsable de la formation devra prendre connaissance de ces documents au moins un mois avant le début de la phase présentielle.

Il s'assure que tous les moyens humains et logistiques définis ci-dessous seront à sa disposition pendant la phase présentielle.

Il a en charge de déterminer les sites où se dérouleront les MSP, en s'assurant que les conventions d'exercices soient réalisées et respectées. Pour cela il devra se renseigner auprès du service ingénierie du SDIS 04 en charge du suivi et de la gestion des conventions de sites de manœuvres.

Les APP doivent s'appuyer obligatoirement sur les documents de doctrines départementales ou à défaut aux GDO ou GTO.

Les besoins d'encadrement générique sont listés dans le tableau ci-dessous. Ils sont adaptés au cas par cas en fonction des thématiques prévus sur les journées de MSP telles que présentées en annexe 1.

Apprenants	Responsable du stage	Formateurs	Assistants	Conducteurs	Logisticiens
12 maximum	1 FOR ACC (Chef d'agrès tout engin, référent permanent du stage) Possibilité de dédoubler la fonction	1 ACCPRO SPP pour 3 apprenants 1 EAP par séance physique	1 CA par engin prévu	1 conducteur par engin prévu sous réserve des compétences des apprenants	1 à 3 logisticiens selon les besoins

L'encadrement devra être complété en cas de mises en œuvre de feux réels :

- 1 équipage en sécurité ;
- Des formateurs caissons.

Il peut également être complété par un intervenant dans le domaine de la Santé, Sécurité et de la Qualité de Vie en Service (SSQVS) et par tout intervenant spécialisé dans un domaine particulier (spécialités, psychologue, agent GrDF, agent ENEDIS, formateur NAC, maitre-chien…).

5.1 – Les moyens logistiques et techniques

Selon les thématiques abordés, l'organisation de la FISPP requiert tout ou partie des moyens suivants :

Matériel disponible au service formation :

- Machines à fumée ;
- Caisses SUAP ;
- Formation « prompt secours » : 1 caisse seule ;
- Formation « équipier SUAP » : 1 caisse + matériel complémentaire ;
- 4 mallettes maquillage (maquillage et prothèse) ;
- Masques de fuites FDF (8 unités) ;
- Explosimètre formation ;
- LSPCC (demande à réaliser auprès du GTL) ;
- 6 dossards ARI et 6 pièces faciales ;
- 12 bouteilles d'ARI « formation » et 2 caisses de transport ;
- 2 sacs sécurité « inondation ».

Matériel opérationnel :

- 2 VTP ;
- 2 VSAV ;
- 2 Engins pompes urbains (FPTL, CCRM, FPT…) ;
- 2 MEA ;
- 2 Engins secours routier (VSR, CCRMSR…) ;
- 2 VID ;
- 1 VLMI ;
- 1 CEEVAR ;
- Des engins spécialisés (GIFF, RCH, SMO, SEV…).

Autre :

- Matériel ICP ;
- Matériel EAP ;
- Consommables ;
- Dispositifs pyrotechniques.

Cette liste est déclinée semaine par semaine en fonction des thématiques prévues. Une anticipation d'un mois est judicieuse pour la mise à disposition de ces moyens.

6 - Les évaluations

La FI SPP est certificative.

Les objectifs de l'évaluation sont rappelés dans le livret de professionnalisation.

Les modalités d'évaluations devront comporter a minima les autoévaluations (auto-évaluation accompagnée diagnostique, auto-évaluation accompagnée intermédiaire, auto-évaluation accompagnée périodique et auto-évaluation accompagnée d'acquisition).

Elles seront obligatoirement consignées dans le livret individuel de professionnalisation. L'ensemble de ces documents devront être retournés au service formation.

7 - La certification

Selon que le stagiaire soit déclaré « apte » ou « inapte », il suit les modalités définies dans le référentiel interne d'évaluation « dispositions générales ».

La certification est un acte administratif réalisé par une commission qui vise à certifier que le niveau requis est atteint.

Cette commission se compose :

- D'un président : Le directeur de l'organisme de formation ou son représentant ;
- D'un rapporteur : Le responsable de l'action de formation ;
- D'un officier de SPP ;
- D'un caporal de SPP, titulaire de la formation de chef d'équipe et membre de la commission administrative paritaire.

8 - Fiches par activités

Chaque fiche d'activité précise le minimum de ressources et de références à utiliser pour construire les connaissances nécessaires aux compétences.

L'article 3 du décret n°90-850 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels, prévoit que « la doctrine opérationnelle définie par le ministre chargée de la sécurité civile s'applique à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ».

En ce sens, les guides de doctrines, les guides de techniques sont des ressources incontournables tant à la formation qu'à l'exercice des missions.

Les activités et les compétences du présent référentiel doivent se construire en intégrant les documents de références suivants :

- Guide de doctrine opérationnelle (GDO) ;
- Guide de techniques opérationnelles (GTO) ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de Références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO).

Ces documents sont disponibles sur le site internet du ministère de l'Intérieur et sur le site internet PNRS ENSOSP

https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers

http://pnrs.ensosp.fr/Plateformes/Operationnel/Documents-techniques

https://www.sdis04.fr/ (onglet « formation »)

8.1 - « Blocs de compétences liés au domaine d'activités de « l'équipier SPP »

Bloc de compétences 1
Activité : Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité
Compétences : ➢ 1 - Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et aux mises en sécurité ➢ 2 - Prendre en compte les impliqués
Savoir-agir : ➢ 1 - Utiliser la technique et le matériel adapté - Effectuer le sauvetage ou la mise en sécurité ➢ 2 - Rassurer personnes à secourir - Encadrer et accompagner les personnes secourues
Eléments des compétences : ➢ **Habiletés :** - Utiliser les Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés - Réaliser un sauvetage sans matériel - Exploiter les capacités des équipements et matériels de sauvetages choisis - Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation - Adapter l'usage des matériels au contexte ➢ **Attitudes** : - Rassurer et assurer la sécurité des personnes secourues - Faire preuve d'empathie et bienveillance envers les impliqués ➢ **Connaissances** : - Marche générale des opérations de lutte contre l'incendie - Compréhension du système incendie - phénomènes thermiques - Le confinement et l'évacuation - Rôle du binôme - Capacité et modalités d'utilisation des matériels de sauvetage (LSPCC, échelles) - Capacité et modalités d'utilisation des moyens élévateurs aériens (MEA, EPSA, BEA...) - Règles d'emploi des EPI - Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires
Ressources à minima : ➢ Règlement opérationnel du SDIS04 ➢ GDO ➢ GTO ➢ Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ➢ GNR ➢ PIO

Bloc de compétences 2
Activité : Sécuriser la zone d'intervention
Compétences : ➢ 1 - Analyser l'environnement opérationnel ➢ 2 - Identifier les risques ➢ 3 - Mettre en place les zonages opérationnels
Savoir-agir : ➢ 1 - Observer l'environnement opérationnel - Analyser la situation opérationnelle ➢ 2 - Détecter les sources de dangers - Signaler les sources de dangers ➢ 3 - Sécuriser les zones opérationnelles - Informer, rendre compte
Eléments des compétences : ➢ **Habiletés :** - Evoluer avec aisance avec les équipements adaptés - Exploiter les capacités des équipements et matériels de reconnaissances - Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation - Adapter l'usage des matériels au contexte ➢ **Attitudes** : - Rassurer et assurer la sécurité des impliqués lors de la reconnaissance - Garder un contact permanent au sein de son équipe ➢ **Connaissances** : - Marche générale des opérations de lutte contre l'incendie - Compréhension du système incendie - Connaissances des différents milieux opérationnels et des risques associés - Disposition constructive - Prévention opérationnelle - Rôle du binôme - Périmètre et zonages opérationnels - Gestion des fluides - Méthodologies opérationnelles - Capacité et modalités d'utilisation des matériels de reconnaissance - Règles d'emploi des EPI - Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires
Ressources à minima : ➢ Règlement opérationnel du SDIS04 ➢ GDO ➢ GTO ➢ Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ➢ GNR ➢ PIO

Bloc de compétences 3

Activité : Eteindre un incendie

Compétences :
- 1 - Réaliser un dispositif d'extinction
- 2 - Exploiter les capacités des équipements d'extinction

Savoir-agir :
- 1 - Prendre les matériels adaptés à la mission
  - Réaliser un établissement conformément aux ordres donnés par le chef d'agrès
  - Alimenter un établissement
- 2 - Utiliser les capacités des équipements d'extinction
  - Rendre compte de l'efficacité de la mission
  - Déblayer et surveiller après extinction

Eléments des compétences :

- **Habiletés :**
  - Evoluer avec aisance avec les équipements et matériels adaptés
  - Evoluer avec aisance avec les équipements et matériels adaptés sur une échelle aérienne
  - Exploiter les capacités des équipements et matériels d'extinction
  - Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation
  - Adapter l'usage des matériels au contexte

- **Attitudes** :
  - Rassurer et assurer la sécurité des impliqués lors de la reconnaissance
  - Garder un contact permanent au sein de son équipe

- **Connaissances** :
  - Marche générale des opérations de lutte contre l'incendie
  - Protection des biens (évacuation, mise à l'abri)
  - Compréhension du système incendie - phénomènes thermiques, lecture du feu
  - Agents extincteurs, procédés d'extinction
  - Connaissances des différents milieux opérationnels et des risques associés
  - Méthodologies opérationnelles
  - Règles d'établissement des tuyaux
  - Manœuvre en binôme
  - Hydraulique, besoins et ressources en eau
  - Moyens facilitant l'action des secours (ventilation opérationnelle, RIA, colonnes...)
  - Capacités et modalités d'utilisation des engins de lutte contre l'incendie
  - Capacité et modalités d'utilisation des matériels et lutte contre l'incendie
  - Capacité et modalités d'utilisation des échelles à main et des échelles aériennes
  - Règles d'emploi des EPI
  - Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires
  - Capacité et modalités d'utilisation des hydrants
  - Déblai et surveillance

Ressources à minima :
- Règlement opérationnel du SDIS04
- GDO
- GTO
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées)
- GNR
- PIO

Bloc de compétences 4

Activité : Agir en qualité d'équipier prompt secours

Compétences :

- 1 - Assurer une protection immédiate de la victime, alerter les secours et réaliser les bilans
- 2 - Assurer seul la prise en charge en urgence d'une personne victime d'une détresse vitale
- 3 - Appliquer seul les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale
- 4 - Assurer la surveillance d'une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transport

Savoir-agir :

- 1 - Mettre en œuvre les mesures conservatoires en qualité d'équipier isolé
  - Assurer la sécurité immédiate de la victime et des autres personnes en utilisant les moyens à sa disposition
  - Alerter, informer
  - Réaliser les bilans
- 2 - Prendre en charge en urgence une personne victime d'une détresse vitale
  - Assurer seul une prise en charge adaptée de victime d'accidents spécifiques
  - Assurer seul une prise en charge adaptée de victime de malaises ou maladies
- 3 - Réaliser seul les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale
  - Réaliser l'immobilisation partielle ou totale d'une personne victime d'un accident traumatique du squelette
- 4 - Surveiller une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert
  - S'intégrer dans la chaine de secours à personne

Eléments des compétences :

- **Habiletés :**
  - Rechercher et identifier une détresse vitale
  - Désobstruer les voies aériennes
  - Agir sur les hémorragies
  - Prendre en charge une victime inconsciente
  - Réaliser une réanimation cardio-pulmonaire
  - Immobiliser une victime en tant que secouriste isolé
  - Aider au relevage, brancardage et transport
  - Veiller en permanence au respect des règles d'hygiène et d'asepsie

- **Attitudes** :
  - Rassurer et encadrer la victime et les impliqués
  - Préserver son potentiel physique et psychologique
  - Réagir devant une situation avec de nombreuses victimes

- **Connaissances** :
  - Rôle et responsabilité du secouriste - Déontologie du secouriste
  - Les acteurs de l'organisation des secours
  - Marche générale d'une intervention SUAP
  - La sécurité collective et individuelle
  - La zone d'intervention
  - Bilans (circonstanciel, d'urgence vitale, complémentaire)
  - Interactions des fonctions vitales
  - Les urgences vitales
  - Malaises et affections spécifiques
  - Atteintes circonstancielles
  - Traumatismes
  - Le système ventilatoire et ses détresses
  - L'obstruction totale ou partielle des voies aériennes
  - Le système circulatoire et ses détresses
  - Les hémorragies et leur traitement

Bloc de compétences 4 (suite)
Eléments des compétences : (suite) ➢ **Connaissances** : (suite) - Le système nerveux et ses détresses - Arrêt cardiaque - défibrillation - Les plaies et brûlures - Les noyades - Souffrances psychiques et comportements inhabituels - Les interventions sur nombreuses victimes - Capacité et modalités d'utilisation des matériels du secouriste isolé
Ressources à minima : ➢ Règlement opérationnel du SDIS04 ➢ Recommandations techniques PSE1 ➢ Protocoles secouriste du SDIS04 ➢ GDO ➢ GTO ➢ Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ➢ GNR ➢ PIO

Bloc de compétences 5
Activité : Agir en qualité d'équipier Secours d'Urgence Aux Personnes (SUAP)
Compétences : ➢ 1 - Veiller à la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes ➢ 2 - S'intégrer dans la chaine du SUAP en qualité d'équipier ➢ 3 - Réaliser un bilan conformément aux protocoles en vigueur ➢ 4 - Réaliser des gestes techniques adaptés à l'état d'une victime ➢ 5 - Conditionner une personne victime d'un accident traumatique du squelette ➢ 6 - Transporter une victime ➢ 7 - Veiller au respect des règles d'hygiène et d'asepsie
Savoir-agir : ➢ 1 - Mettre en œuvre les mesures conservatoires en qualité d'équipier du VSAV - Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes ➢ 2 - Se positionner au sein de l'équipe VSAV - Collaborer avec les personnels médicaux, paramédicaux ➢ 3 - Réaliser les bilans en vigueur - Détecter les situations de violences familiales, adapter sa conduite, signaler les faits, indices ➢ 4 - Prendre en charge en urgence une personne victime d'une détresse vitale - Prendre en charge les victimes d'accidents spécifiques - Prendre en charge les victimes de malaises ou maladies ➢ 5 - Réaliser l'immobilisation partielle ou totale d'une personne victime d'un accident traumatique du squelette ➢ 6 - Assurer le relevage d'une victime - Participer à la désincarcération et à l'extraction d'une victime - Assurer la surveillance d'une victime lors de sa prise en charge ou de son transport ➢ 7 - Travailler en respectant les règles d'hygiène, d'asepsie - Contrôler, reconditionner les matériels et équipements
Eléments des compétences : ➢ **Habiletés :** - Rechercher et identifier une détresse vitale - Aborder une personne agressive, violente - Aborder une personne en détresse sociale - Désobstruer les voies aériennes - Agir sur les hémorragies - Prendre en charge une victime inconsciente - Réaliser une réanimation cardio-pulmonaire - Préserver les traces et indices pour les enquêtes judiciaires - Mettre en œuvre le protocole et les outils SINUS - Assurer ou participer au relevage, brancardage et transport - Veiller en permanence au respect des règles d'hygiène et d'asepsie ➢ **Attitudes** : - Assurer et encadrer la victime et les impliqués - Préserver son potentiel physique et psychologique - Agir en interaction et coordination avec le personnel médical, paramédical - Réagir devant une situation avec de nombreuses victimes ➢ **Connaissances** : - Marche générale d'une intervention SUAP - Les interventions à caractère social - La sécurité individuelle et collective - La zone d'intervention - Rôle et responsabilité du secouriste - Déontologie du secouriste - Les différentes formes de violences (sociale, familiale, physique, verbale…) - La gestion des comportements agressifs, violents

Bloc de compétences 5 (suite)

Eléments des compétences : (suite)

- **Connaissances** : (suite)
  - Les acteurs de l'organisation des secours
  - Bilans (circonstanciel, d'urgence vitale, complémentaire)
  - Interactions des fonctions vitales
  - Les urgences vitales
  - Malaises et affections spécifiques
  - Atteintes circonstancielles
  - Traumatismes
  - Le système ventilatoire et ses détresses
  - L'obstruction totale ou partielle des voies aériennes
  - Le système circulatoire et ses détresses
  - Les hémorragies et leur traitement
  - Le système nerveux et ses détresses
  - Arrêt cardiaque - défibrillation
  - Les zones du corps humain
  - Traumatologie - système locomoteur
  - Les brûlures
  - Traitement des morsures, piqures
  - Accidents électriques
  - Intoxications
  - Blast
  - Exposition prolongée à la chaleur / accidents dus au froid
  - Pendaison
  - Membres arrachés ou sectionnés
  - Pansements et bandages
  - Parturientes
  - Allergies
  - Asthme
  - Diabète
  - Convulsions
  - Souffrances psychiques et comportements inhabituels
  - Les interventions sur nombreuses victimes
  - Les dispositions ORSEC dont NOVI
  - Le protocole SINUS
  - Damage control et tuerie de masse
  - Capacité et modalités d'utilisation du VSAV
  - Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'oxygénothérapie
  - Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'immobilisation
  - Capacité et modalités d'utilisation des matériels et équipements du VSAV

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SDIS04
- Recommandations techniques PSE2
- Protocoles secouriste du SDIS04
- Protocole SINUS
- Malette MIPROF sur les violences familiales
- GDO
- GTO
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées)
- GNR
- PIO

Bloc de compétences 6
Activité : Intervenir au sein d'une équipe de secours routiers
Compétences : ➢ 1 - Assurer le balisage et la protection d'un accident routier ➢ 2 - Désincarcérer une victime ➢ 3 - Participer à l'extraction de la victime
Savoir-agir : ➢ 1 - Mettre en œuvre les mesure de sécurité adaptées à la protection de la zone d'intervention - Réaliser le calage - Assurer la protection incendie ➢ 2 - Préparer les matériels de désincarcération - Protéger les impliqués et intervenants des effets de la désincarcération - Procéder à la désincarcération commandée en appliquant les techniques adaptées ➢ 3 - Contribuer à l'extraction de la victime - Coopérer avec les personnels du VSAV, le personnel médical et paramédical
Eléments des compétences : ➢ **Habiletés :** - Baliser en sécurité le site de l'intervention - Caler le véhicule - Césariser, lever, écarter pour permettre la désincarcération - Réaliser des manœuvres de force - Exploiter les capacités des équipements et matériels de désincarcération - Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation ➢ **Attitudes** : - Vigilance relative aux risques de sur-accident(s) - Agir en interaction et coordination avec le personnel du VSAV, le personnel médical, paramédical - Bienveillance envers la(es) victime(s) et impliqué(s) - Préserver son potentiel physique et psychologique ➢ **Connaissances** : - Marche générale d'une opération de secours routier - Les véhicules spécifiques (TMD, PL, véhicules hybrides…) - Les règles du balisage et de la signalisation - Capacité et modalités d'utilisation des matériels de balisage, de signalisation - Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'éclairage - Capacité et modalités d'utilisation des matériels de calage, d'étaiement, de levage - Capacité et modalités d'utilisation des matériels de protection contre l'incendie - Capacité et modalités d'utilisation des matériels de découpe
Ressources à minima : ➢ Règlement opérationnel du SDIS04 ➢ Les guides de désincarcération des constructeurs automobiles ➢ GDO ➢ GTO ➢ Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ➢ GNR ➢ PIO

Bloc de compétences 7

Activité : Intervenir pour une mission de protection des personnes, des biens et de l'environnement

Compétences :

- 1 - Participer à la protection des personnes et des biens
- 2 - Participer à la protection de l'environnement
- 3 - Intervenir lors d'évènements climatiques

Savoir-agir :

- 1 - Observer la situation et le contexte de l'intervention
  - Analyser et identifier les risques et les enjeux
  - Préserver les personnes de dangers avérés ou imminents
- 2 - Observer la situation et le contexte de l'intervention
  - Analyser et identifier les risques et les enjeux
  - Protéger l'environnement
- 3 - Observer la situation et le contexte de l'intervention
  - Analyser et identifier les dangers et les enjeux
  - Préserver les personnes de dangers liés aux évènements climatiques
  - Procéder aux sauvetages, aux mises en sécurité, évacuation

Eléments des compétences :

- **Habiletés :**
  - Analyser le contexte avec objectivité et recul
  - Protéger les personnes, mettre en sécurité ou évacuer
  - Protéger les biens par une mise à l'abri ou une évacuation
  - Prendre des mesures de protection de l'environnement
  - Développer et diffuser la culture de sécurité civile
  - Procéder à l'épuisement ou l'assèchement de locaux inondés
  - Réaliser un bâchage d'infrastructure ou de bien
  - Sécuriser des impliqués dans un ascenseur défaillant
  - Dégager lors de situation d'urgence les infrastructures ou lieux obstrués par des arbres

- **Attitudes** :
  - Etre bienveillant envers la(es) victime(s) et impliqué(s)
  - Intégrer les limites des champs d'action de la sécurité civile
  - Communiquer, transmettre la culture de sécurité civile
  - Préserver son potentiel physique et psychologique

- **Connaissances** :
  - Marche générale des interventions de protection des personnes, des biens et de l'environnement
  - Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'épuisement, d'assèchement
  - Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'éclairage
  - Capacité et modalités d'utilisation des matériels de forcement
  - Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'élagage, tronçonnage
  - Capacité et modalités d'utilisation des matériels de découpe
  - Phénomènes météorologiques (tempêtes, cyclones, vagues de froid, neige…)
  - Les ascenseurs - règles de sécurité et modalité d'intervention

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SDIS04
- GDO
- GTO
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées)
- GNR
- PIO

Bloc de compétences 8
Activité : Intervenir pour une mission impliquant des animaux
Compétences : ➢ 1 - Intervenir en présence d'un animal blessé, en danger ou menaçant ➢ 2 - Procéder à la destruction d'hyménoptères
Savoir-agir : ➢ 1 - Observer la situation et le contexte de l'intervention - Analyser et identifier les risques et les enjeux - Protéger et secourir les animaux blessés ou en danger - Isoler des risques relatifs à un animal dangereux ➢ 2 - Observer la situation et le contexte de l'intervention - Analyser et identifier les risques et les enjeux - Détruire les hyménoptères
Eléments des compétences : ➢ **Habiletés :** - Analyser le contexte avec objectivité et recul - Protéger les personnes, mettre en sécurité ou évacuer - Secourir un animal blessé ou en danger - Capturer ou neutraliser un animal dangereux - Appliquer les techniques liées à la destruction des hyménoptères ➢ **Attitudes** : - Intégrer les limites du champ d'action de la sécurité civile - Communiquer, transmettre la culture de sécurité civile - Coopérer ou agir avec des personnels spécialisés (équipes animalières, vétérinaires…) - Préserver son potentiel physique et psychologique ➢ **Connaissances** : - Marche générale des interventions liées aux animaux - Capacité et modalités d'utilisation des matériels de capture et de neutralisation
Ressources à minima : ➢ Règlement opérationnel du SDIS04 ➢ GDO ➢ GTO ➢ Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ➢ GNR ➢ PIO

8.2 - « Blocs de compétences liés au domaine d'activités du « chef d'équipe SPP »

Les éléments surlignés en jaune sont différents du bloc de compétence du niveau équipier.

Bloc de compétences 1
Activité : Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité
Compétences : ➢ 1 - Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et aux mises en sécurité ➢ 2 - Prendre en compte les impliqués
Savoir-agir : ➢ 1 - Utiliser la technique et le matériel adapté - Diriger le sauvetage ou la mise en sécurité ➢ 2 - Rassurer les personnes à secourir - Encadre et accompagner les personnes à secourir
Eléments des compétences : ➢ **Habiletés :** - Utiliser les EPI - Diriger et réaliser un sauvetage sans matériel - Exploiter les capacités des équipements et matériels de sauvetages choisis - Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation - Adapter l'usage des matériels au contexte ➢ **Attitudes** : - Rassurer et assurer la sécurité des personnes secourues - Faire preuve d'empathie et de bienveillance envers les impliqués ➢ **Connaissances** : - Marche générale des opérations de lutte contre l'incendie - Compréhension du système incendie - phénomènes thermiques - Le confinement et l'évacuation - Rôle du binôme - Capacité et modalités d'utilisation des matériels de sauvetages (LSPCC, échelles) - Capacité et modalités d'utilisation des moyens aériens (MEA, EPA, BEA…) - Règles d'emploi des EPI - Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires
Ressources à minima : ➢ Règlement opérationnel du SDIS04 ➢ GDO ➢ GTO ➢ Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ➢ GNR ➢ PIO

8.3 - « Blocs de compétences transversales du chef d'équipe SPP »

Bloc de compétences transversales A
Activité : Agir selon les règles relatives à la Santé, Sécurité, Qualité de Vie en Service (SSQVS)
Compétences : ➢ 1 - Préserver sa santé tout au long de sa carrière afin d'accomplir ses missions en sécurité ➢ 2 - Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions ➢ 3 - Contribuer au « bien vivre ensemble » ➢ 4 - Préserver son potentiel physique et psychologique
Savoir-agir : ➢ 1 - Adapter et entretenir son potentiel physiologique, physique, psychologique et social en vue de garantir sa capacité opérationnelle à long terme - Proscrire tout comportement addictif (substances psychoactives ou dopantes, tabac, alcool, activités sportives excessives, jeux…) ➢ 2 - Appliquer les principes généraux de prévention et les règles de sécurité en et hors missions opérationnelles - Veiller à la sécurité de son équipe - Utiliser les EPI nécessaires à la mission - Réaliser la mission en adaptant son engagement aux risques, aux enjeux et à ses propres limites - Savoir réagir face à tout évènement soudain et imprévisible affectant les secours engagés ➢ 3 - Intégrer les interactions entre la vie privée et les obligations professionnelles - Etre en capacité d'identifier pour soi-même et l'ensemble des intervenants des situations potentiellement traumatisantes et les dispositifs de prise en charge - Avoir un comportement empathique et tolérant envers ses collègues (cohésion, entraide, écoute, solidarité, confiance, loyauté…) - Développer, entretenir des liens sociaux variés et réguliers ➢ 4 - Autoévaluer son potentiel physique - Développer et améliorer son potentiel physique en référence aux Indicateurs de la Condition Physique (ICP) - Agir et réagir lors d'une agression physique - Autoévaluer son potentiel psychologique - Développer et améliorer son potentiel psychologique - Agir et réagir lors d'une agression psychologique
Eléments des compétences : ➢ **Habiletés :** - Identifier les risques initiaux et évolutifs de la mission - Accomplir sa mission en intégrant les règles de sécurité pour soi-même et son binôme - Analyser l'état et prendre soin des équipements de protection individuelle affectés - Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés à la mission - Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle - Réaliser des gestes et avoir des postures adaptées aux contraintes physiques et psychologiques - Exercer la mission opérationnelle dans un contexte de pressions physiologiques et psychologiques - Réaliser des gestes et avoir des postures aux contraintes physiologiques - Travailler en environnements contraints (chaleur, bruit, sans vision…) - Réagir aux gestes et comportements violents, aux agressions - Signaler les actes de violences - Développer une hygiène de vie adaptée à l'activité et répondant aux ICP

Bloc de compétences transversales A (suite)

Eléments des compétences : (suite)

- **Attitudes** :
  - Faire preuve de motivation, rigueur et sérieux notamment dans l'application des règles de sécurité
  - Demeurer vigilant tout au long de la mission sur le plan individuel et collectif
  - Faire preuve de réalisme vis-à-vis de ses propres limites et celles des intervenants
  - Savoir rendre compte dans le but d'assurer la continuité de la mission
  - Réagir à toute situation dangereuse ou comportement déviant, notamment en la portant à la connaissance d'une personne ressource (hiérarchie, SSSM, collègue…)
  - Etre force de proposition en matière de SSQVS
  - Entretenir sa condition physique pendant et en dehors du temps de service
  - Dialoguer et échanger avec ses collègues, au quotidien comme en situation dégradée
  - Détecter les contextes et environnements potentiellement violents, dangereux
  - Gérer le stress de la mission
  - Maintenir son attention dans la durée
  - Développer la culture collective liée à l'hygiène de vie adaptée aux activités de sapeurs-pompiers
  - Percevoir les signes d'alertes d'atteintes du potentiel physique ou psychologique
  - Etre vigilant aux impacts des contraintes physiologiques et psychologiques sur son équipier
  - Participer à la veille collective de l'état psychologique de ses collègues

- **Connaissances** :
  - Connaitre les principes généraux de prévention et règles de sécurité
  - Connaitre les conditions de port, d'entretien et de vérification des EPI, ainsi que leurs limites d'emploi
  - Connaitre les définitions et concepts de la qualité de vie en service (RPS, harcèlement, discrimination…)
  - Connaitre les règles d'hygiène de vie adaptées aux activités de service (sommeil, nutrition, addictions, hygiène corporelle, surpoids…)
  - Connaitre les principes de l'entrainement physique (régularité, intensité et récupération)
  - La qualité de vie et de santé en service
  - L'hygiène et la sécurité en service
  - L'impact du stress en service
  - Les ICP
  - Les différentes formes de violences (sociale, familiale, physique, verbale…)
  - Le cycle de la violence
  - Perception de la mission des SDIS par les personnes vulnérables
  - La prise en charge hiérarchique et règlementaire des actes de violences subies
  - La gestion des émotions
  - Gestion des situations complexes et dramatiques
  - Les structures et personnes ressources au SDIS (SSSM, psychologue…)
  - La Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SDIS04
- Règlement opérationnel du SDIS04
- Décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale
- Arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services d départementaux d'incendie et de secours
- Plan de prévention santé, sécurité et qualité de vie en service 2019-2023 (DGSCGC, 22/11/2018)
- Guide de l'entrainement physique du sapeur-pompier (ENSOSP-2015)
- Modalités relatives aux ICP

Bloc de compétences transversales B
Activité : S'impliquer dans son emploi
Compétences : ➢ 1 - Analyser le contexte, identifier les situations complexes ➢ 2 - S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances ➢ 3 - Développer la réflexivité ➢ 4 - Engager une démarche de développement permanent ➢ 5 - Comprendre et rédiger des écrits ➢ 6 - Exercer en qualité d'acteur du service public ➢ 7 - Diffuser la culture du service public
Savoir-agir : ➢ 1 - Observer la situation, le contexte, l'environnement - Analyser et identifier les dangers et les enjeux liés aux risques et aux personnes ➢ 2 - Adapter son comportement aux circonstances - Anticiper sur les évolutions de la situation ➢ 3 - Autoévaluer ses compétences et connaissances - Identifier les axes d'amélioration à développer ➢ 4 - Développer ses compétences et connaissances - Rechercher les sources ou personnes ressources pour améliorer ses compétences et connaissances ➢ 5 - Utiliser les moyens de communication à disposition - Comprendre les documents écrits - Elaborer des écrits ➢ 6 - Agir conformément aux missions du service public - Se comporter avec l'usage conformément aux valeurs du service public ➢ 7 - Mesurer les limites d'actions de la fonction publique territoriale du SDIS ➢ 8 - Diffuser et partager les limites d'action de la fonction publique territoriale du SDIS
Eléments des compétences : ➢ **Habiletés :** - Analyser le contexte avec objectivité et recul - Utiliser des techniques, technologies et des matériels adaptés à la situation - Agir avec honnêteté, intégrité et loyauté conformément aux droits et obligations - Se comporter selon les valeurs et les normes de l'organisation - Faire face aux aléas - Rechercher des ressources adaptées pour progresser - Elaborer des comptes rendus - Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues - Agir avec une réactivité adaptée - Communiquer et transmettre la culture de sécurité civile ➢ **Attitudes** : - Respecter et diffuser les normes de l'organisation - Adapter l'usage des techniques et des matériels au contexte - Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs - Etre dans une démarche permanente d'évolution de ses connaissances et compétences - S'interroger sur ses pratiques - Savoir se remettre en cause - Assumer ses responsabilités - Développer le sens du contact avec le public (victimes, impliqués, témoins…) - Porter les valeurs du service public - Respecter et diffuser les valeurs et les normes de l'organisation ➢ **Connaissances** : - Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs - Valeurs et normes de l'organisation - Organisation et missions du SDIS - Droits et obligations du fonctionnaire

Bloc de compétences transversales B (suite)
Eléments des compétences : (suite) ➢ **Connaissances** : (suite) - Devoir de réserve - Processus de l'apprentissage - Processus d'amélioration continue, démarche qualité - Notion relative au droit de retrait - Le compte-rendu et la rédaction de documents - Déontologie et obligations professionnelles - Outils informatiques et logiciels du SDIS - L'environnement territorial (missions, organisation, financement) - Filières, cadres d'emplois et carrière - Droits et devoirs du fonctionnaire - Statut particulier sapeur-pompier professionnel - Instances paritaires et partenaires sociaux - La formation tout au long de la vie
Ressources à minima : ➢ Règlement intérieur du SDIS04 ➢ Règlement opérationnel du SDIS04 ➢ Textes officiels de la fonction publique ➢ Article 40 du code de la procédure pénale ➢ Guide de doctrine « gestion opérationnelle et commandement » ➢ Livret stagiaire formation d'intégration du fonctionnement territorial catégorie C (CNFPT) ➢ Charte sur le sens de l'action publique pour les agents de l'administration territoriale publique (CNFPT)

Bloc de compétences transversales C
Activité : Agir au sein d'un collectif
Compétences : ➢ 1 - S'intégrer au sein du collectif ➢ 2 - Travailler avec et pour le collectif ➢ 3 - Echanger et partager les informations ➢ 4 - Participer au développement du collectif
Savoir-agir : ➢ 1 - Analyser les forces et faiblesses du collectif - Développer la notion de collectif ➢ 2 - Partager l'intérêt commun - Favoriser la bienveillance ➢ 3 - Echanger avec bienveillance et attention - Partager en s'assurant d'être compris - Agir dans le cadre de sa mission de service public - Rendre compte des situations rencontrées ➢ 4 - Participer au développement de l'esprit collectif - Valoriser diversité et mixité
Eléments des compétences : ➢ **Habiletés :** - Motiver l'appartenance au collectif - S'impliquer dans la dynamique d'amélioration du collectif - Accepter la diversité et la mixité des collectifs - Communiquer avec efficacité - Prendre la parole en public - Elaborer des comptes rendus - Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues - Utiliser les équipements SIC - Communiquer (ou pas) avec les médias ➢ **Attitudes** : - Se mobiliser pour le collectif - Agir pour le développement du collectif - Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs - Utiliser l'intelligence collective - Construire une bonne argumentation - Favoriser la bienveillance - Favoriser l'intégration de collaborateur - Développer le sens du contact avec le public (victimes, impliqués, témoins, ...) - S'adapter à l'évolution des SIC ➢ **Connaissances** : - Organisation et missions du SDIS - Valeurs et normes de l'organisation - La diversité et de la mixité des collectifs - Complémentarité SPP/SPV - L'intelligence collective - La boucle « observer, analyser, agir » - Le facteur humain, les effets tunnels, les biais décisionnels - Règles fondamentales de la communication interpersonnelle - Gestuelle et gestion de l'oral - Organisation des systèmes d'information et de communication, déclinaison départementale, régulation avec les centres d'appels d'urgence (15-17-18-112) - Capacité et modalités d'utilisation des épuisements de transmission - Procédures et langage radio - Le compte-rendu et la rédaction de documents - Déontologie et obligations professionnelles - Outils informatiques et logiciels du SDIS - Le domaine associatif (FNSPF, UDSP, amicales...)

Bloc de compétences transversales C (suite)
Ressources à minima : ➢ Règlement intérieur du SDIS04 ➢ Règlement opérationnel du SDIS04

Bloc de compétences transversales D
Activité : Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels
Compétences : ➢ 1 - Contrôler les équipements de protection individuelle ➢ 2 - Contrôler les matériels et véhicules ➢ 3 - Reconditionner les équipements, matériels et véhicules
Savoir-agir : ➢ 1 - Analyser l'état des équipements de protection individuelle affectés - Choisir l'équipement de protection individuelle adapté à la mission - Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle - Réaliser des contrôles croisés - Contrôler ses équipements de protection individuelle ➢ 2 - Contrôler l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules avant, durant et après l'intervention - Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement ➢ 3 - Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules - Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux
Eléments des compétences : ➢ **Habiletés :** - S'équiper des équipements de protection individuelle adaptés - Analyser le fonctionnement des équipements, matériels et véhicules - Signaler un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement - Remettre en état les équipements, matériels et véhicules ➢ **Attitudes** : - Détecter un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement - Nuancer le dysfonctionnement impactant ou pas l'activité opérationnelle ➢ **Connaissances** : - Capacités et modalités d'utilisation des équipements, matériels et véhicules - Démarche qualité et amélioration continue
Ressources à minima : ➢ Guide technique d'utilisation et de reconditionnement des équipements, matériels et véhicules ➢ Règlement intérieur du SDIS04 ➢ Règlement opérationnel du SDIS04

9 - Annexes

Annexe 1 Programme type

Annexe 2 Objectif de l'évaluation

Annexe 3 Livret de professionnalisation

Annexe 4 Catalogue MSP

Annexe 5 Ticket de départ

Annexe 6 Fiches d'auto-évaluation

Annexe 7 Attestations et diplôme

Annexe 1 - Programme type « formation d'intégration de sapeurs-pompiers professionnels »

- 1ère semaine : Accueil, raid cohésion, culture administrative (CAD)

J1	08h00 – 12h00	Repas	14h00 – 18h00	
	Accueil, formalités d'usage, règles, point RH, point formation Synthèse de l'expression des besoins et de la commission de dispense Cérémonie d'ouverture		Evaluation diagnostique / activités physiques	
J2	08h00 – 12h00	Repas	14h00 – 8h00	
	Raid cohésion		Raid cohésion (nuit / terrain)	
J3	08h00 – 12h00		14h00 – 18h00	
	Repos		Repos	
J4	08h00 – 12h00	Repas	14h00 – 18h00	
	RH : les carrières, la paie RH : maladies, accidents de travail		Les règles du SDIS : SDACR / RI / RO… Règles de vie, ordre serré	
J5	08h00 – 12h00	Repas	14h00 – 18h00	
	Culture administrative, organisation et missions des SDIS, droits et obligations des fonctionnaires, déontologie des SP		Auto évaluation accompagnée hebdomadaire	

➢ 2ème semaine : MSP cibles

J1	08h00 12h00 Journée de garde CIS virtuel : inventaires, TIG, MSP, manœuvres (APP) Séance activités physiques selon objectifs EAP 3	Repas	14h00 18h00 Journée de garde CIS virtuel : inventaires, TIG, MSP, manœuvres (APP)
J2	08h00 12h00 Journée de garde CIS virtuel : inventaires, TIG, MSP, manœuvres (APP) Séance activités physiques selon objectifs EAP 3	Repas	14h00 18h00 Journée de garde CIS virtuel : inventaires, TIG, MSP, manœuvres (APP)
J3	08h00 12h00 Journée de garde CIS virtuel : inventaires, TIG, MSP, manœuvres (APP) Séance activités physiques selon objectifs EAP 3	Repas	14h00 18h00 Journée de garde CIS virtuel : inventaires, TIG, MSP, manœuvres (APP)
J4	08h00 12h00 Journée de garde CIS virtuel : inventaires, TIG, MSP, manœuvres (APP) Séance activités physiques selon objectifs EAP 3	Repas	14h00 18h00 Journée de garde CIS virtuel : inventaires, TIG, MSP, manœuvres (APP)
J5	08h00 12h00 Journée de garde CIS virtuel : inventaires, TIG, MSP, manœuvres (APP) Séance activités physiques selon objectifs EAP 3	Repas	14h00 18h00 Auto évaluation accompagnée hebdomadaire

Programme modifiable au regard des disponibilités des plateaux techniques

➢ 3ème semaine : INC, caisson

J1	08h00 – 12h00	Course d'orientation	Repas	14h00 – 18h00 MSP INC
J2	08h00 – 12h00	Activités physiques Petits outils, techniques de lances	Repas	14h00 – 18h00 Caisson d'observation
J3	08h00 – 12h00	Caisson multivolume	Repas	14h00 – 18h00 Caisson multivolume Activités physiques
J4	08h00 – 12h00	Caisson multivolume	Repas	14h00 – 18h00 MSP INC
J5	08h00 – 12h00	MSP INC	Repas	14h00 – 18h00 Auto évaluation accompagnée hebdomadaire

➢ 4ème semaine : SUAP, GAPEC, Tuerie de masse (extraction)

J1	08h00 – 11h00	Immersion CODIS	Repas	13h00 – 18h00 : Transit Marseille Visite COZ
J2	08h00 – 12h00	Activités physiques MSP SUAP, GAPEC	Repas	14h00 – 18h00 : MSP SUAP, GAPEC
J3	08h00 – 12h00	Activités physiques MSP SUAP, GAPEC	Repas	14h00 – 18h00 : MSP SUAP, GAPEC
J4	08h00 – 12h00	Activités physiques MSP SUAP, Tuerie de masse : équipier extraction	Repas	14h00 – 18h00 : MSP SUAP, Tuerie de masse : équipier extraction
J5	08h00 – 12h00	Auto évaluation accompagnée hebdomadaire	Repas	14h00 – 18h00 : Evaluation formative intermédiaire

➢ 5ème semaine : MSP INC, feu réel

J1	08h00	12h00	Repas	14h00 0h00
	Journée de garde CIS virtuel : inventaires, TIG, MSP, manœuvres (APP) Séance activités physiques selon objectifs EAP 3			Journée de garde CIS virtuel : inventaires, TIG, MSP, manœuvres (APP) Nuit de garde : MSP SUAP

J2	08h00	12h00	Repas	14h00 18h00
	Repos selon activités nocturnes MSP INC			APP réponse aux besoins

J3	08h00	12h00	Repas	14h00 0h00
	Activités physiques MSP INC			Feu réel friche Marche topo de nuit

J4	08h00	12h00	Repas	14h00 18h00
	Repos			Feu réel friche

J5	08h00	12h00	Repas	14h00 18h00
	Activités physiques Feu réel friche			Auto évaluation accompagnée hebdomadaire

➢ 6ème semaine : DIV, FDF

J1	08h00 – 12h00	Activités physiques MSP DIV, animaux	Repas	14h00 – 18h00 MSP DIV, animaux
J2	08h00 – 12h00	Plateau technique ENEDIS	Repas	14h00 – 18h00 Plateau technique ENEDIS
J3	08h00 – 12h00	Activités physiques MSP DIV	Repas	14h00 – 8h00 MSP FDF EGL de nuit, nuit terrain
J4	08h00 – 12h00	Reconditionnement EGL	Repas	14h00 – 18h00 Repos
J5	08h00 – 12h00	Activités physiques MSP DIV	Repas	14h00 – 18h00 Auto évaluation accompagnée hebdomadaire

➢ 7ème semaine : SR, PRAP, psychologue

J1	08h00 – 12h00	Repas	14h00 – 18h00	
	Activités physiques APP SR (modernisation des pratiques)		APP SR (modernisation des pratiques)	
J2	08h00 – 12h00	Repas	14h00 – 18h00	
	Activités physiques MSP SR		MSP SR	
J3	08h00 – 12h00	Repas	14h00 – 18h00	
	MSP SR		Préservation potentiel physique (PRAP)	
J4	08h00 – 12h00	Repas	14h00 – 18h00	
	SPE SEV, inondations		Aquacité	
J5	08h00 – 12h00	Repas	14h00 – 18h00	
	Le stress professionnel		Auto évaluation accompagnée hebdomadaire	

- 8ème semaine :
- 9ème semaine :

Une des deux semaines est consacrée à une immersion en CSP. Il s'agit de prendre 3 ou 4 gardes de 12h de jour sur des engins de premier départ. L'agent est placé sous la responsabilité d'un tuteur du CIS (ACCPRO et sous-officier minimum). L'entrainement physique durant la semaine est donné par l'EAP 3 selon les besoins de chacun.

La deuxième semaine est une immersion au plateau technique de l'ENSOSP. Les apprenants sont intégrés à une formation de niveau chef de groupe et jouent leur rôle d'équipier/chef d'équipe. Les horaires sont donnés par l'ENSOSP. L'hébergement est fait sur place. Des séances d'activités physiques peuvent être organisées en marge du programme ENSOSP selon les objectifs de l'EAP 3

Il est possible d'alterner les 2 semaines en demi-groupe selon les possibilités d'accueil de l'ENSOSP et des CSP.

- 10ème semaine :

Une semaine de congés est accordée au prorata du temps passé en formation. Elle permet d'épurer le solde de congés accordé à l'agent durant cette période. Elle est placée en cours de formation selon les besoins de l'équipe pédagogique.

➢ 11ème semaine : Certification, baptême

J1	08h00 – 12h00	Repas	14h00 – 18h00	
	Evaluation finale Activités physiques		Evaluation finale Activités physiques	
J2	08h00 – 12h00	Repas	14h00 – 18h00	
	Prévention Appliquée à l'Opération		Présentation des organisations syndicales	
J3	08h00 – 12h00	Repas	14h00 – 18h00	
	Plateau technique GRDF		Présentation moyens spécialisés	
J4	08h00 – 12h00	Repas	14h00 – 18h00	
	Remise en état, inventaire du matériel Evaluation formative certificative Préparation de la cérémonie		Remise en état, inventaire du matériel Evaluation formative certificative Préparation de la cérémonie	
J5	08h00 – 12h00	Repas	14h00 – 18h00	
	Jury FISPP Préparation de la cérémonie		Cérémonie Baptême de promotion	

Annexe 2 - Objectif de l'évaluation

L'évaluation permet de mesurer, d'apprécier, à l'aide de critères et d'indicateurs adaptés, l'atteinte par le stagiaire, de niveaux de compétences lui permettant d'assurer avec autonomie les activités données. L'évaluation doit permettre de :

- Mesurer la performance en évaluant l'efficacité de l'atteinte de l'objectif ;
- Mesurer la concordance en évaluant le respect des doctrines (« règles de l'art ») ;
- Mesurer la singularité en évaluant la capacité d'adaptation.

L'auto-évaluation favorise la prise de conscience du stagiaire sur son évolution.

2.2.1 - Compétences des domaines d'activités opérationnels de l'équipier SPP

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
1. **Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité**	Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et aux mises en sécurité	- Utiliser la technique et matériel adapté - Effectuer le sauvetage ou la mise en sécurité	
	Prendre en compte les impliqués	- Rassurer les personnes à secourir - Encadrer et accompagner les personnes secourues	
2. **Sécuriser la zone d'intervention**	Analyser l'environnement opérationnel	- Observer l'environnement opérationnel - Analyser la situation opérationnelle	
	Identifier les risques	- Détecter les sources de dangers - Signaler les sources de dangers	
	Mettre en place les zonages opérationnels	- Sécuriser les zones opérationnelles - Informer, rendre compte	
3. **Eteindre un incendie**	Réaliser un dispositif d'extinction	- Prendre les matériels adaptés à la mission - Réaliser un établissement conformément aux ordres donnés par le chef d'agrès	
	Exploiter les capacités des équipements d'extinction	- Exploiter les capacités des équipements d'extinction - Déblayer et surveiller après l'extinction	
4. **Agir en qualité d'équipier prompt secours**	Assurer une protection immédiate de la victime, alerter les secours et réaliser les bilans	- Mettre en œuvre les mesures conservatoires en qualité d'équipier isolé - Assurer la sécurité immédiate de la victime et des autres personnes en utilisant les moyens à sa disposition - Alerter, informer - Réaliser les bilans	

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
(4 - suite)	Assurer seul la prise en charge en urgence d'une personne victime d'une détresse vitale	- Prendre en charge en urgence une personne victime d'une détresse vitale - Assurer seul une prise en charge adaptée de victime d'accidents spécifiques - Assurer seul une prise en charge adaptée de victime de malaises ou maladies	
	Appliquer seul les techniques de premier secours sur une victime ne présentant pas détresse vitale	- Réaliser seul les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale - Réaliser l'immobilisation partielle ou totale d'une personne victime d'un accident traumatique de squelette	
	Assurer la surveillance d'une victime dans l'attente de sa prise en charge	- Surveiller une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert - S'intégrer dans la chaine du secours à personne	
5. Agir en qualité d'équipier secours d'urgence aux personnes	Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes en utilisant les moyens à sa disposition	- Mettre en œuvre les mesures conservatoires en qualité d'équipier du VSAV - Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanent des intervenants, de la victime et des autres personnes	
	S'intégrer dans la chaine de secours à personne en qualité d'équipier	- Se positionner au sein de l'équipe VSAV - Collaborer avec les personnels médicaux, paramédicaux	
	Réaliser un bilan conformément aux protocoles en vigueur	- Réaliser les bilans en vigueur - Détecter les situations de violences familiales, adapter sa conduite, signaler les faits, indices	
	Réaliser des gestes techniques adaptés à l'état d'une victime	-Prendre en charge en urgence une personne victime d'une détresse vitale - Prendre en charge les victimes d'accidents spécifiques - Prendre en charge les victimes de malaises ou maladies	
	Conditionner une personne victime d'un accident traumatique du squelette	- Réaliser l'immobilisation partielle ou totale d'une personne victime d'un accident traumatique de squelette	
	Transporter une victime	- Assurer le relevage d'une victime - Participer à la désincarcération et à l'extraction d'une victime - Assurer la surveillance d'une victime lors de sa prise en charge ou de son transport	
	Veiller au respect des règles d'hygiène et d'asepsie	- Travailler en respectant les règles d'hygiène, d'asepsie - Contrôler et reconditionner les matériels et équipements	

6. Intervenir au sein d'une équipe de secours routier	Assurer le balisage et la protection d'un accident routier	- Mettre en œuvre les mesures de sécurité adaptée à la protection de la zone d'intervention - Réaliser le calage - Assurer la protection incendie	
	Désincarcérer une victime	- Préparer les matériels de désincarcération - Protéger les impliqués et intervenants des effets de la désincarcération - Procéder à la désincarcération commandée en appliquant les techniques adaptées	
	Participer à l'extraction de la victime	- Contribuer à l'extraction de la victime - Coopérer avec les personnels du VSAV, le personnel médical et paramédical	
7. Intervenir pour une mission de protection des personnes, des biens et de l'environnement	Participer à la protection des personnes et des biens	- Observer la situation et le contexte de l'intervention - Analyser et identifier les risques et les enjeux - Préserver les personnes de dangers avérés ou imminents - Protéger les biens exposés aux dangers avérés ou imminents	
	Participer à la protection de l'environnement	- Observer la situation et le contexte de l'intervention - Analyser et identifier les risques et les enjeux - Protéger l'environnement	
	Intervenir lors d'évènements climatiques	- Observer la situation et le contexte de l'intervention - Analyser et identifier les dangers et les enjeux - Préserver les personnes de dangers liés aux évènements climatiques - Procéder aux sauvetages, aux mises en sécurité, évacuation - Procéder les biens exposés à l'évènement climatique	
8. Intervenir pour une intervention impliquant des animaux	Intervenir en présence d'un animal blessé, en danger ou menaçant	- Observer la situation, le contexte - Analyser et identifier les risques et les enjeux de l'intervention - Protéger et secourir les animaux blessés ou en danger - Isoler des risques relatifs à un animal dangereux	
	Procéder à la destruction d'hyménoptères	- Observer la situation, le contexte - Analyser et identifier les risques et les enjeux de l'intervention - Détruire les hyménoptères	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

2.2.2 - Compétences des domaines d'activités opérationnels du chef d'équipe SPP

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
1. Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité	Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et aux mises en sécurité	- Utiliser la technique et le matériel adapté - Diriger le sauvetage ou la mise en sécurité	
	Prendre en compte les impliqués	- Rassurer les personnes à secourir - Encadrer et accompagner les personnes à secourir	
2. Sécuriser la zone d'intervention	Analyser l'environnement opérationnel	- Observer l'environnement opérationnel - Analyser la situation opérationnelle	
	Identifier les risques	- Détecter les sources de dangers - Signaler les sources de dangers	
	Mettre en place les zonages opérationnels	- Sécuriser les zones opérationnelles - Informer et rendre compte	
3. éteindre un incendie	Réaliser un dispositif d'extinction	- Prendre les matériels adaptés à la mission - Diriger la mise en place d'un établissement conformément aux ordres donnés par le chef d'agrès	
	Exploiter les capacités des équipements d'extinction	- Utiliser les capacités des équipements d'extinction - Rendre compte de l'efficacité de la mission - Déblayer et surveiller après l'extinction	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

2.2.3 - Compétences transversales du chef d'équipe SPP

Les compétences transversales s'évaluent lors des mises en situations relatives aux domaines d'activités opérationnels.

ACTIVITÉS	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
A. Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité, et la qualité de vie en service (SSQVS)	Préserver la santé tout au long de son engagement afin d'accomplir ses missions en sécurité	- Adapter et entretenir son potentiel physiologique, physique, psychologique et social en vue de garantir sa capacité opérationnelle à long terme - Proscrire tout comportement addictif (substances psychoactives ou dopantes, tabac, alcool, activités sportives excessives, jeux, ...)	
	Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions	- Appliquer les principes généraux de prévention et les règles de sécurité en et hors missions opérationnelles - Veiller à la sécurité de son équipe - Utiliser les EPI nécessaires à la mission - Réaliser la mission en adaptant son engagement aux risques, aux enjeux et à ses propres limites - Savoir réagir face à tout évènement soudain et imprévisible affectant les secours engagés	
	Contribuer au « bien vivre ensemble »	- Intégrer les interactions entre la vie privée et les obligations professionnelles - Etre en capacité d'identifier des situations potentiellement traumatisantes et connaitre les dispositifs de prise en charge - Avoir un comportement empathique et tolérant envers ses collègues (cohésion, entraide, écoute, solidarité, confiance, loyauté ...) - Développer et entretenir des liens sociaux variés et réguliers	
	Préserver le potentiel physique et psychologique	- Autoévaluer son potentiel physique - Développer et améliorer son potentiel physique en référence aux indicateurs de la condition physique (ICP) - Agir et réagir lors d'une agression physique - Autoévaluer son potentiel psychologique - Développer et améliorer son potentiel psychologique - Agir et réagir lors d'une agression psychologique	

B. S'impliquer dans son activité	Analyser le contexte, identifier les situations complexes	- Observer la situation, le contexte, l'environnement - Analyser et identifier les dangers et les enjeux liés aux risques et aux personnes	
	S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances	- Adapter son comportement aux circonstances - Anticiper sur les évolutions de la situation	
	Développer et encourager la réflexivité	- Autoévaluer les compétences et connaissances - Identifier les axes d'amélioration à développer	
	Engager une démarche de développement permanent pour soi et le collectif	- Développer ses compétences et connaissances - Rechercher les sources ou personnes ressources pour améliorer ses compétences et connaissances	
	Comprendre et rédiger des écrits	- Utiliser les moyens de communication à disposition - Comprendre les documents écrits - Elaborer des écrits	
	Exercer en qualité d'acteur du service public	- Agir conformément aux missions du service public - Se comporter avec l'usager conformément aux valeurs du service public	
	Diffuser la culture du service public	- Mesurer les limites d'actions de la fonction publique territoriale du SDIS - Diffuser et partager les limites d'action de la fonction publique territoriale du SDIS	
C. Agir au sein d'un collectif	S'intégrer au sein du collectif	- Analyser les forces et faiblesses du collectif - Développer la notion de collectif	
	Travailler avec et pour le collectif	- Partager l'intérêt commun - Favoriser la bienveillance	
	Echanger et partager les informations	- Echanger avec bienveillance et attention - Partager en s'assurant d'être compris - Agir dans le cadre de sa mission de service public - Rendre compte des situations rencontrées	
	Participer au développement du collectif	- Participer au développement de l'esprit collectif - Valoriser diversité et mixité	

D. Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	Contrôler la vérification des équipements de protection individuelle	- Analyser et faire vérifier l'état des équipements de protection individuelle - Choisir l'équipement de protection individuelle adapté à la mission - Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle - Réaliser des contrôles croisés - Contrôler les équipements de protection individuelle	
	Contrôler les matériels et véhicules	- Contrôler l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules avant et durant et après l'intervention - Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement	
	Reconditionner les équipements, matériels et véhicules	- Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules - Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

Annexe 7 - Attestation et diplôme

Attestation de suivi de la formation d'équipier

L'attestation de fin de formation doit préciser :

- l'identité du stagiaire
- la nature de la formation (formation d'intégration…) dont les références réglementaires (arrêté du …)
- le nom de la formation (formation d'équipier)
- la date
- la durée de la formation (jours ou heures)

Elle doit être signée par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant.

Elle doit être délivrée dès la fin de la formation.

SPECIMEN

Elle peut synthétiser l'ensemble des blocs de compétences suivis durant la formation.

Le modèle, les logos sont à la charge de l'organisme de formation.

Attestation de suivi de la formation de chef d'équipe

L'attestation de fin de formation doit préciser :

- l'identité du stagiaire
- la nature de la formation (formation de professionnalisation)
- les références réglementaires (arrêté du …)
- le nom de la formation (formation de chef d'équipe)
- la date
- la durée de la formation (jours ou heures)

Elle doit être signée par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant.

Elle doit être délivrée dès la fin de la formation.

SPECIMEN

Elle peut synthétiser l'ensemble des blocs de compétences suivis durant la formation.

Le modèle, les logos sont à la charge de l'organisme de formation.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Equipier

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,

Vu le référentiel national d'activités et de compétences de l'équipier de sapeur-pompier professionnel,

Vu le procès-verbal de la commission d'attribution en date du..... déclarant que M. ..... né(e) le ....., dispose des compétences définies dans le référentiel national d'activités et de compétences d'**équipier - sapeur-pompier professionnel.**

Délivre à M. ..... le présent diplôme.

Fait à ....., le .....

SPECIMEN

Le (directeur de l'organisme de formation/ Nom-Prénom- fonction)

Nom de l'organisme de formation – Equipier SPP – Année – N°XY

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Chef d'équipe

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,

Vu le référentiel national d'activités et de compétences de chef d'équipe sapeur-pompier professionnel,

Vu le procès-verbal de la commission d'attribution en date du..... déclarant que M. ..... né(e) le ....., dispose des compétences définies dans le référentiel national d'activités et de compétences de **chef d'équipe - sapeur-pompier professionnel.**

Délivre à M. ..... le présent diplôme.

Fait à ....., le .....

SPECIMEN

Le (directeur de l'organisme de formation/ Nom-Prénom- fonction)

Nom de l'organisme de formation – Chef d'équipe SPP – Année – N°XY

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

95, avenue Henri Jaubert - CS 39008 - 04990 DIGNE-LES-BAINS cedex 9
04.92.30.89.00 - contact@sdis04.fr - www.sdis04.fr